

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 22077 Numéro SIREN : 814 256 129 Nom ou dénomination : 4RIDERS

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 28190

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 6-10 Rue Charles Renouvier 75020 PARIS

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

Néant *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 605	AU	5 671	3 934
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	9 605	BK	5 671	3 934
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	58 950	BY		58 950
		Autres créances (3)	BZ		CA		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	87 416	CG		87 416	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	146 366	CK		146 366	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	155 971	IA	5 671	150 300	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		4RIDERS SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	5 196
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	56 676
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	94 873
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	6 560
	TOTAL (III)			DR	6 560
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	117
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	
	Dettes fiscales et sociales			DY	48 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	48 867	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	150 300	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	48 867
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	335 075	FH		FI	335 075		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	335 075	FK		FL	335 075		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	335 075	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	54 976	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	444	
	Salaires et traitements*						FY	148 619	
	Charges sociales (10)						FZ	60 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	1 743
		Sur immobilisations - dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	(1 079)
	Autres charges (12)						GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	265 173	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	69 902		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 902		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 226
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	335 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	278 399
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	56 676
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Néant ☐ *							
IMMOBILISATIONS										Augmentations							
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence							
Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste																	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX			
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	7 923	LC		LD	1 682		
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours									LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes									LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	7 923	LO		LP	1 682		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T		
Autres participations									8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés									1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières									1T		1U		1V				
TOTAL IV									LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									ØG	7 923	ØH		ØJ	1 682			
CADRE B	IMMOBILISATIONS									Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions								IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers								IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW		MS		MT	9 605	MU	
	Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours									MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG		NH	9 605	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations									IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés									I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV									I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									I4		ØK		ØL	9 605	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 928	QM	1 743	QN		QO	5 671	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	3 928	QV	1 743	QW		QX	5 671	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 928	ØP	1 743	ØQ		ØR	5 671	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations					SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.		10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	58 950		58 950						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
	TOTAUX			VT	58 950	VU	58 950	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B										
Personnel et comptes rattachés			8C	3 875		3 875							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	19 935		19 935							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 461		9 461							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 468		12 468							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 012		3 012							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	117		117							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	48 867	VZ	48 867							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	56 676	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	13 226	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *			Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ		
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	69 902	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
	- imposées au taux de 0 %										WH		
	- imposées au taux de 19 %										WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales*			Produit net des actions et parts d'intérêts					2A		XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.										ZY		
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Majoration d'amortissement*										XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5		
				Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
	ZFU-TE (art.44 octies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH		XG		
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	69 902		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	69 902	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmment du transfert).

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	53 109	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales aux réserves	ZB	2 800				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	22 888		Dividendes	ZE	40 000				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF	28 000				
	TOTAL I	OF	75 996		Report à nouveau	ZG	5 196				
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	75 996			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT	2 888				
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ					
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	50 144				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	1 944				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	54 976				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	444				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS					9Z					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	444				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	60 360				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	10 694				
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*					OB	148 619				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*					OS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK			%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0		ZR			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0%		JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations		JC					
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0%		JO					
		Plus-values à 19% JP		Imputations		JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *
---	------------------------------------	----	--	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
---	--

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥= ②+ ③- ④- ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>4RIDERS SAS</u>				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 ^e , 6 ^e , 7 ^e alinéas de l'art. 39-1-5 ^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022			Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel : *	YP			
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	335 075		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT			
TOTAL 1	OX	335 075		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats	ON	2 922		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	52 055		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	54 981		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	280 094	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	280 094		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX			
Effectifs au sens de la CVAE *	EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX			
Période de référence	GY	du	GZ	au
Date de cessation	HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

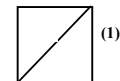
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4RIDERS SAS

ADRESSE (voie) 6-10 Rue Charles Renouvier

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DRAI Prénom(s) WILLIAM

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 04041975 N° Département 69 Commune LYON Pays FR

Adresse : N° 6 Voie RUE CHARLES RENOUVIER

Code Postal 75020 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique WOLFF Prénom(s) FRANCOIS

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 30061965 N° Département 93 Commune LE RAINCY Pays FR

Adresse : N° 155 Voie RUE DU TEMPLE

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4RIDERS SAS

ADRESSE (voie) 6-10 Rue Charles Renouvier

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
4RIDERS SAS 6-10 Rue Charles Renouvier 75020 PARIS France	6-10 Rue Charles Renouvier 75020 PARIS
SIRET 81425612900010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Développ et Services Informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	27 402	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100 i7	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet ABBOU Chantal 20 Quai de la Mégisserie 75001 PARIS Tél : 0142211342	 Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 04042023 Lieu : PARIS Qualité : Président Nom du signataire : M DRAI William

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I										
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e				
						f				
						g				
						h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)				
J										
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
- SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		1	2	3	4	5	6	7	8	
M DRAI WILLIAM		1000	2022	74 309						
M WOLFF FRANCOIS		1000	2022	74 309						
K										
DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L										
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)								
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %		à 15 %		à 19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M										
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012022

ET CLOS LE 31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée 4RIDE

6-10 Rue Charles Renouvier

75020 PARIS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A PARIS, le 04042023

Signature,

Nom et qualité du signataire

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 6-10 Rue Charles Renouvier 75020 PARIS

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 2			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 605	AU	5 671	3 934
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)		BJ	9 605	BK	5 671	3 934
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
En cours de production de biens			BN		BO		
En cours de production de services			BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR		BS		
Marchandises			BT		BU		
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	58 950	BY		58 950
		Autres créances (3)	BZ		CA		
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE		
	Disponibilités	CF	87 416	CG		87 416	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	146 366	CK		146 366	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	155 971	IA	5 671	150 300	

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		4RIDERS SAS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	5 196
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	56 676
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	94 873
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	6 560
	TOTAL (III)			DR	6 560
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	117
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	
	Dettes fiscales et sociales			DY	48 750
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	48 867	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	150 300	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	48 867
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	335 075	FH		FI	335 075		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	335 075	FK		FL	335 075		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	335 075	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	54 976	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	444	
	Salaires et traitements*						FY	148 619	
	Charges sociales (10)						FZ	60 465	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*						GA	1 743
		Sur immobilisations - dotations aux provisions						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	(1 079)
	Autres charges (12)						GE	5	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	265 173	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	69 902		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR		
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	69 902		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 226
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	335 075
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	278 399
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	56 676
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cadre A										Néant ☐ *							
IMMOBILISATIONS										Augmentations							
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence							
Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste																	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									CZ	1	D8	2	D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9						KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1						KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2						KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3						KS		KT		KU			
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX			
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	7 923	LC		LD	1 682		
		Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes									LK		LL		LM			
	TOTAL III									LN	7 923	LO		LP	1 682		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T			
	Autres participations									8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés									1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T		1U		1V			
	TOTAL IV									LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	7 923	ØH		ØJ	1 682		
CADRE B	IMMOBILISATIONS									Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I									IN	1	CØ	2	DØ	3	D7	4
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II									IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions								IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencts, aménagements divers								IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport								IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								IW		MS		MT	9 605	MU	
		Emballages récupérables et divers*								IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes									NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III									IY		NG		NH	9 605	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations									IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés									I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV									I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	9 605	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 928	QM	1 743	QN		QO	5 671	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	3 928	QV	1 743	QW		QX	5 671	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	3 928	ØP	1 743	ØQ		ØR	5 671	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4				
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations					SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.		10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	58 950		58 950						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB									
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS									
TOTAUX			VT	58 950	VU	58 950	VV						
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B										
Personnel et comptes rattachés			8C	3 875		3 875							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	19 935		19 935							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 461		9 461							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	12 468		12 468							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 012		3 012							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	117		117							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	48 867	VZ	48 867							
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant ☐	*	Exercice N, clos le : 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS									BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA	56 676	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX		XW		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7	13 226	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										I8		
	à long terme - imposées aux taux de 0 %										ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					- Plus-values nettes à court terme					WN		
					- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3	
										TOTAL I	WR	69 902	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*												WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)												WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WV		
	- imposées au taux de 0 %										WH		
	- imposées au taux de 19 %										WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs										XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ		
Mesures d'incitation	Régime des sociétés mères et des filiales*		Produit net des actions et parts d'intérêts					Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)											ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.											ZY	
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*											XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		XF		
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		ZFU-TE (art.44 octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC				
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			YG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI						
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	69 902		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	69 902	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter 0
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		OC	53 109	AFFECTATIONS	Affectations - Réserves légales aux réserves - Autres réserves		ZB	2 800		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		OD	22 888		Dividendes		ZD			
	Prélèvements sur les réserves		OE			Autres répartitions		ZE	40 000		
						Report à nouveau		ZF	28 000		
	TOTAL I		OF	75 996		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZG	5 196		
									ZH	75 996	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	2 888		
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	50 144		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	1 944		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	54 976		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	444		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	444		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	60 360		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	10 694		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							OB	148 619		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0%		JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations		JC					
Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0%		JO					
		Plus-values à 19% JP		Imputations		JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 0		N° SIRET de la société mère du groupe JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪						

© Sage * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise 4RIDERS SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *
---	------------------------------------	----	--	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies N-5				
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6				
	(à préciser) au titre de : N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① .

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① .

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>4RIDERS SAS</u>				Néant ☐ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 4RIDERS SAS				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 1 2		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel : *				YP		
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	335 075	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	335 075	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF		
Variation positive des stocks				OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT		
TOTAL 2				OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾						
Achats				ON	2 922	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	52 055	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	5	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	54 981	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	280 094
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	280 094	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case				EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX		
Période de référence		GY	du	GZ	au	
Date de cessation		HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

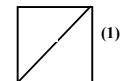
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4RIDERS SAS

ADRESSE (voie) 6-10 Rue Charles Renouvier

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DRAI Prénom(s) WILLIAM

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 04041975 N° Département 69 Commune LYON Pays FR

Adresse : N° 6 Voie RUE CHARLES RENOUVIER

Code Postal 75020 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique WOLFF Prénom(s) FRANCOIS

Nom marital % de détention 50 Nb de parts ou actions 1000

Naissance : Date 30061965 N° Département 93 Commune LE RAINCY Pays FR

Adresse : N° 155 Voie RUE DU TEMPLE

Code Postal 75003 Commune PARIS Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 1 4 2 5 6 1 2 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4RIDERS SAS

ADRESSE (voie) 6-10 Rue Charles Renouvier

CODE POSTAL 75020

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
4RIDERS SAS 6-10 Rue Charles Renouvrier 75020 PARIS France	6-10 Rue Charles Renouvrier 75020 PARIS
SIRET 81425612900010	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :
SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées	Développ et Services Informatiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
--------------------	------------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	27 402	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE 100 i7	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Cabinet ABBOU Chantal 20 Quai de la Mégisserie 75001 PARIS Tél : 0142211342	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 04042023 Lieu : PARIS Qualité : Président Nom du signataire : M DRAI William

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I													
REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES													
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a				payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)								e					
								f					
								g					
								h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j					
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)					
J													
REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3		Montant des sommes versées :							
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
						Indemnités forfaitaires 5		Remboursements 6		Indemnités forfaitaires 7		Remboursements 8	
M DRAI WILLIAM		1000		2022		74 309							
M WOLFF FRANCOIS		1000		2022		74 309							
K													
DIVERS													
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)													
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
L													
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION													
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES				à 0 %		à 15 %		à 19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice													
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice													
MVLT réalisée au cours de l'exercice													
MVLT restant à reporter													
M													
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)													
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice													
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice													

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE 01012022

ET CLOS LE 31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée 4RIDE

6-10 Rue Charles Renouvier

75020 PARIS

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A PARIS, le 04042023

Signature,

Nom et qualité du signataire

4RIDERS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30.000 euros,
Siège social : 6-10 rue Charles Renouvier - 75020 PARIS
RCS Paris n°B 814 256 129

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2023**

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 Janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice comptable de 56.676,19 Euros.

L'assemblée générale approuve également le fait qu'il n'y ait pas eu de dépense et de charge non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2022, s'élevant à 56.676,19 Euros, de la manière suivante :

- Report à Nouveau Antérieur : 5.196,46€
- Résultat Bénéficiaire de l'Exercice : 56.676,19€
- Affectation :
 - o 30.000,00€ à titre de Dividendes Bruts, soit un dividende de 15€ par part,
 - o 31.872,65€ au crédit du compte report à nouveau.

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur William DRAÏ, président associé, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

4EME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Président



4RIDERS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30.000 euros,
Siège social : 6-10 rue Charles Renouvier - 75020 PARIS
RCS Paris n°B 814 256 129

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le vendredi vingt-six mai, à 18 Heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

1. Monsieur William DRAÏ, propriétaire de 1000 parts de 15 Euros chacune,
2. Monsieur François WOLFF, propriétaire de 1000 parts de 15 Euros chacune,

Total des parts présentes ou représentées : 2.000 parts sur les 2.000 parts composant le capital social.

Monsieur William DRAÏ préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de gestion;
2. l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022;
3. le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
4. le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022,
2. Approbation des comptes de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, et affectation des résultats,
3. Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
4. Approbation de ces conventions,
5. Quitus à la gérance,

Le Président donne ensuite lecture :

FW WD

1. du rapport de gestion,
2. du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 Janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice comptable de 56.676,19 Euros.

L'assemblée générale approuve également le fait qu'il n'y ait pas eu de dépense et de charge non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2022, s'élevant à 56.676,19 Euros, de la manière suivante :

- Report à Nouveau Antérieur : 5.196,46€
- Résultat Bénéficiaire de l'Exercice : 56.676,19€
- Affectation :
 - o 30.000,00€ à titre de Dividendes Bruts, soit un dividende de 15€ par part,
 - o 31.872,65€ au crédit du compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur William DRAÏ, président associé, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4EME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et par tous les associés présents.

L'Associé



Le Président



4RIDERS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 30.000 euros,
Siège social : 6-10 rue Charles Renouvier - 75020 PARIS
RCS Paris n°B 814 256 129

**PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MAI 2023**

L'an deux mille vingt trois, et le vendredi vingt-six mai, à 18 Heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

1. Monsieur William DRAÏ, propriétaire de 1000 parts de 15 Euros chacune,
2. Monsieur François WOLFF, propriétaire de 1000 parts de 15 Euros chacune,

Total des parts présentes ou représentées : 2.000 parts sur les 2.000 parts composant le capital social.

Monsieur William DRAÏ préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. le rapport de gestion;
2. l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022;
3. le rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
4. le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022,
2. Approbation des comptes de l'exercice, ouvert le 01 janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, et affectation des résultats,
3. Rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
4. Approbation de ces conventions,
5. Quitus à la gérance,

Le Président donne ensuite lecture :

FW WD

1. du rapport de gestion,
2. du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Le Président ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

1ERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice, ouvert le 01 Janvier 2022 et clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice comptable de 56.676,19 Euros.

L'assemblée générale approuve également le fait qu'il n'y ait pas eu de dépense et de charge non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2EME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2022, s'élevant à 56.676,19 Euros, de la manière suivante :

- Report à Nouveau Antérieur : 5.196,46€
- Résultat Bénéficiaire de l'Exercice : 56.676,19€
- Affectation :
 - o 30.000,00€ à titre de Dividendes Bruts, soit un dividende de 15€ par part,
 - o 31.872,65€ au crédit du compte report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3EME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur William DRAÏ, président associé, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

4EME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et par tous les associés présents.

L'Associé



Le Président

